



**COMMUNE
DE
VEYTAUX**

**RAPPORT
AU CONSEIL COMMUNAL**

de la commission nommée pour l'examen des préavis
No 05 06/2021 présenté par la Municipalité au Conseil
communal dans sa séance du lundi 3 mai 2021,
intitulés :

- **Comptes communaux 2020**
- **Rapport de gestion 2020**

Dates : 21.04 29.04 04.05 10.05 11.05 26.05 01.06

Rapporteur :
Stéphane Thélin

X X X X X X X

Membres :

Caroline Gademann

exc X X X X X X

Bernard Jouvel

X X X X X X X

John Grandchamp

exc X X X exc X X

Olivier Gasser

exc X X exc exc X X

Pascal Mason

exc X X X exc X X

Christopher Pfaff

X X X X exc X X

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion s'est réunie à plusieurs reprises durant les mois d'avril, mai et juin pour
passer en revue les comptes 2020 ainsi que le rapport de gestion.

Les mesures Covid s'étant assouplies, nous avons pu organiser des séances et des visites avec chaque
municipal afin de mieux connaître leur dicastère et de comprendre un peu mieux leur travail au sein
de la municipalité.

21 avril 2021	Visite du bureau du SAI avec notre Syndique, Mme Christine Chevalley.
29 avril 2021	Séance ZOOM de la Cogest pour la préparation des questions.
04 mai 2021	Rencontre avec MM. les municipaux Philippe Andler, Ludovic Sherif et Arnaud Rey-Lescur.
10 mai 2021	Séance avec la municipalité pour les comptes 2020 et réponses aux questions.
11 mai 2021	Rencontre avec M. le municipale Igor Rinaldi et M. Martin Von Der Aa garde forestier.
26 mai 2021	Séance Zoom, préparartion du rapport.
01 juin 2021	Séance Zoom, finalisation du rapport

La Cogest tient à remercier la Municipalité, la boursière Mme Haar, la secrétaire municipale Mme Menétrey et le garde forestier M. Martin Von Der Aa pour l'organisation de ces visites et rencontres qui ont été très intéressantes. Nous les remercions également pour leur disponibilité ainsi que pour la transmission des documents et les réponses fournies à nos questions.

Rapport sur le préavis municipal n° 06/2021 : Rapport de gestion 2020

21 avril 2021 visite du bureau SAI, service des affaires intercommunales de la Riviera avec Madame la syndic Christine Chevalley.

Nous avons été reçus par Madame Collette Rossier cheffe de service pour une présentation du fonctionnement du SAI dans les bureaux qui sont localisés à Vevey. Nous la remercions pour sa disponibilité et son échange constructif.

Le SAI est dépendant des 10 communes de la Riviera et plus particulièrement de la Conférence des syndicats, c'est un service transversal avec un interface politique/ technique et Madame Rossier nous rappelle que le SAI n'est pas la préfecture.

Composition

▶ Le service est doté de 6 postes équivalant à 4,5 EPT. A fin 2020, le SAI comptait 5 postes équivalant à 3.9 EPT :

-1 cheffe de service

-2 adjointes

-2 secrétaires

Historique

▶ 1972 : création du Service des intérêts généraux de la Ville de Vevey

▶ 1988 : mutation en Secrétariat intercommunal, puis en Service des affaires intercommunales en 1995

▶ 2001 : réorganisation du service / nouveau mode de financement

Les différentes missions du bureau sont :

▶ Assurer la coordination, le développement et la gestion des projets intercommunaux qui lui sont confiés

▶ Gérer les institutions intercommunales existantes qui sont placées sous sa responsabilité

▶ Développer, dans la mesure du possible, une vision globale de la régionalisation

▶ Développer l'information et la communication internes et externes

Les tâches du service :

▶ Procéder à l'analyse juridique, politique et technique des dossiers pris individuellement et dans un contexte régional

▶ Assister le responsable politique de chaque dossier dans la préparation des séances, puis dans le déroulement et assurer le suivi

▶ Prestation de conseil et d'appui technique pour des dossiers spécifiques

▶ Assister les mandataires dans leur mission en les aidant à cadrer leur mandat dans le contexte régional

Aperçu des collaborations intercommunales sur la Riviera

COORDINATION GÉNÉRALE	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TRANSPORTS, ÉQUIPEMENTS	CULTURE, SPORTS	ÉCONOMIE, TOURISME	SÉCURITÉ, PRÉVENTION	SERVICES ET INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	SOCIAL, SANTÉ (PARTENARIAT CANTON - COMMUNES)
<ul style="list-style-type: none"> Conférence des syndics (CSD) Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) Conférence des municipalités Vevey - Montreux - La Tour-de-Peilz Autres conférences des municipalités 	<ul style="list-style-type: none"> Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera) Conférence régionale des transports publics Riviera (CRTPR) Bureau technique intercommunal du cercle de Corsier Cartoriviera 	<ul style="list-style-type: none"> Fonds culturel Riviera (FCR) Conservatoire de musique et école de jazz Montreux-Vevey-Riviera Fonds sportif intercommunal Convention relative à l'utilisation des installations sportives 	<ul style="list-style-type: none"> Association pour la promotion économique de la région Montreux-Vevey (PROMOVE) Montreux-Vevey Tourisme (MVT) Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera Commission intercommunale de la taxe de séjour 	<ul style="list-style-type: none"> Association de communes Sécurité Riviera (Police, CSU, ORPC, SDIS) Commission prévention Riviera Inspection des chantiers Fonds intercommunal de sauvetage Additions. Action communautaire, travail social (AACTS) 	<ul style="list-style-type: none"> SIGE SATOM Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera (GEDERIVIERA) VMCV SA Transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR) Compagnie industrielle et commerciale du gaz SA (CICG) 	<ul style="list-style-type: none"> Association régionale pour l'action sociale région Riviera (ARAS) Réseau santé Haut-Léman (RSHL) Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois (ASANTE SANA)

Principaux dossiers en 2020, hors "quotidien"

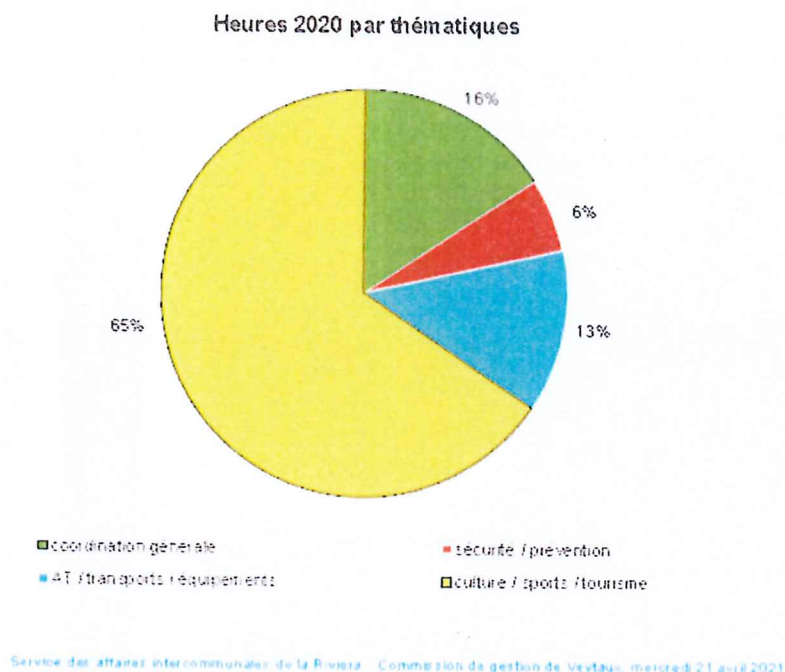
▶ CITS : modification du règlement sur la taxe intercommunale de séjour. Analyse du règlement existant et rédaction :

-d'une convention (entente intercommunale selon les art. 109a et ssLC) fixant les modalités de collaboration intercommunale, et

-d'un règlement intercommunal (selon l'art. 3bis LICom) sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires, fixant les modalités de perception, de gestion, de contrôle et d'affectation des taxes.

▶ FCR : analyse de l'impact de la pandémie sur les institutions soutenues.

Heures 2020 par thématiques



Financement

- ▶ Cofinancement du service par les dix communes de la Riviera et facturation de prestations
- ▶ Le contrôle de gestion est effectué par la commission de gestion de Vevey

Exemples pour 2020

- ▶ Participation des communes en 2020

80'384 habitants (population au 31.12.2019) à Fr. 9.--/ hab. (au lieu des Fr. 10.--budgétés) = Fr. 723'456.--

- ▶ Prestations facturées : Fr. 60'955.05 dont

Fr. 10'000.-- CIEHL (forfait)
Fr. 8'000.-- Commission prévention Riviera (forfait)
Fr. 35'000.-- Fonds culturel Riviera (forfait)
Fr. 0.-- Fonds intercommunal sauvetage
Fr. 4'311.55 Fonds sportif intercommunal
Fr. 3'643.50 Fondation Equipement touristique

- ▶ En dehors des forfaits, les prestations sont facturées sur la base d'un tarif horaire différencié selon la fonction

04 mai 2021 Rencontre avec Monsieur le municipal Philippe Andler pour une présentation de son dicastère.

Son Dicastère comprend :

Les cultes, la commune de Veytaux partage la paroisse protestante avec Montreux et pour la paroisse catholique c'est avec Villeneuve.

Les sociétés locales, notre municipal gère les demandes de ces dernières et nous informe qu'il est lui-même vice-président de Pro-Veytaux.

Les égouts et épuration, à la question de savoir s'il est prévisible d'entretenir le réseau des égouts, il nous informe que la plupart des canalisations ont plus de 100 ans et sur le conseil d'entreprises spécialisées il vaut mieux ne rien toucher mais attendre le problème, cela est moins coûteux malgré une dépense importante le moment venu. Il faut trouver l'équilibre entre faire le minimum et la qualité.

Les travaux (routes, chemins communaux et éclairage public), pour effectuer ces travaux il dispose d'un budget de 50'000.00 par année.

Les infrastructures (lac, rives et port).

Au sujet des dossiers traités en 2020, M. Andler nous fait part des difficultés dues à la Covid 19 et que les entreprises ont dû cesser de travailler pendant une période. Les travaux prévus n'ont pas pu être tous réalisés. Nous pouvons le constater dans les comptes 2020 où seulement 15'859.24 ont été dépensés au lieu des 50'000.00 budgétés. Ces travaux seront rattrapés en 2021 comme l'installation de l'éclairage sur la route de Sonchaux.

Dans un avenir proche les travaux sont :

La réfection d'une partie de la route de Sonchaux depuis la marbrerie, Champbabau, Combarosse, Sorebenne. Cette route est dans un piteux état, elle est importante pour l'entretien des forêts, une subvention sera versée par le canton.

L'installation de compteurs sur l'éclairage public pour payer uniquement l'énergie que nous consommons et ne plus payer au forfait.

Projet de consolidation par l'enrochement des rives du lac, en particuliers après le port de Veytaux en direction de Montreux où à l'époque des murs en béton avaient été construits pour remplacer les enrochements. Malheureusement ce n'est pas la bonne solution puisqu'avec les années une érosion se fait par-dessous le mur et chaque vague emporte des matériaux, ce qui crée des cavités sous les quais. Pour le futur M. Andler nous parle d'idée de réaménagement des quais avec plus de verdure et que la promenade soit plus agréable surtout par grosse chaleur.

Un autre projet est celui de l'aménagement de la place sous l'autoroute en place de sport (anciennement hangar à bois) puisque le projet de parking est trop compliqué et sera trop coûteux par rapport aux demandes de l'OFROU.

04 mai 2021 Rencontre avec Monsieur le municipal Ludovic Sherif pour une présentation de son dicastère.

Son dicastère comprend :

Bâtiments communaux,

Concept énergétique,

Police sanitaire,

Urbanisme et police des constructions.

Ce dernier point est un secteur qu'il connaît bien puisqu'il l'exerce professionnellement au sein d'une autre commune de la Riviera.

Pour 2020 il n'a pas constaté de baisse significative des travaux ou dossiers malgré la Covid 19, la charge de travail est restée stable par rapport aux années précédentes. Une dizaine de mise à l'enquête ont eu lieu en 2020 et environ 30 demandes.

Monsieur Sherif analyse les dossiers puis les présente à la municipalité qui elle-même les transmet au canton.

Dossier en cours.

Le PACom. Le projet a pris du retard à la suite de l'annulation du PACom de la commune de Montreux puisque la zone Sonchaux et au-dessus était intégré dans leur projet projet. Veytaux a décidé de reprendre son territoire dans son PACom ce qui a nécessité de nouvelles études sur les risques et dangers liés à la géographie des hauts de notre commune. Le canton doit se prononcer et cela prend un certain temps mais le projet avance bien.

La maison multigénérationnelle, les travaux se déroulent dans les temps avec une remise prévue en septembre 2022 et le budget est tenu.

Clos de Chillon, les travaux devraient redémarrer en Août si tout va bien avec une surveillance accrue et stricte.

Futurs projets ou dossiers.

Etude pour économiser de l'énergie dans les bâtiments communaux, lumière LED, chauffage par l'installation de vannes thermostatiques, fenêtres, etc...

Pas de gros travaux prévus mais plus de l'entretien ou de la mise en valeur comme refaire la toiture en tavailon de l'auberge de Sonchaux.

Défi, l'aménagement du territoire puisqu'il n'y a pratiquement plus de terrain à construire sur la commune, il reste la densification du territoire.

04 mai 2021 Rencontre avec Monsieur le municipal Arnaud Rey Lescure pour une présentation de son dicastère.

Son dicastère comprend :

Gestion des déchets. Une brigade de la propreté a été créée en 2018 pour les communes de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux-Veytaux pour contrôler la gestion de la collecte et du transport des déchets des ménages, du lieu de ramassage au lieu de valorisation. Leur travail sur le terrain est la prévention, le contrôle et la répression. Apparemment grâce à cette brigade il y aurait moins d'incivilités à Veytaux.

Espace vert (voirie, parcs, jardins, cimetièrre, fontaines)

Association Sécurité Riviera, qui comprend la police, les ambulances, les pompiers et la protection civile ou un grand changement et intervenu au niveau de ce dernier puisque les effectifs ont été coupé de moitié depuis le 1^{er} janvier 2021.

L'ASR et un service qui fonctionne très bien et nous avons la chance d'en faire partie parce que c'est un service de haute qualité par rapport au prix/habitant. Il y a tout de même un défi pour ces prochaines années, améliorer la clé de répartition des charges par commune surtout s'il y a fusion. L'exemple de Blonay – St-Légier qui a demandé la réforme.

Services industrielles (gaz et SIGE)

Transports. Les VMCV et particulièrement la ligne 201 Vevey funiculaire - Villeneuve qui traverse la commune avec 8 arrêts. Cette ligne est la moins déficitaire des VMCV mais ne reçoit aucun subside puisqu'en parallèle et juste à côté il y a les CFF. Comme nous pouvons le constater, ces 5 dernières années la facture a augmenté exponentiellement passant de 33'000.00 CHF en 2015 à plus de 290'000.00 CHF en 2020. Notre municipal espère que nous sommes arrivés au sommet de cette fameuse courbe suite aux mesures de redressement de cette entreprise avec l'achat de nouveau bus, engagement de personnel, engagement d'un nouveau directeur financier au conseil d'administration qui est aussi président de la communauté tarifaire vaudoise (Mobilis) donc une personne d'expérience. Affaire à suivre de près.

11 mai 2021 Rencontre avec Monsieur le municipal Igor Rinaldi et Monsieur Martin Von Der Aa garde forestier de Veytaux-Villeneuve pour une visite de différents travaux sur le haut du village.

Le rendez-vous est à 17h30 au greffe d'où nous partons pour le chemin de l'Eau. Nous nous arrêtons vers des filets de protection de chute de pierres où nous avons la première présentation. Le territoire Veytausien étant peu plat, des ouvrages de protection de chute de pierres (filets métalliques) ont été construits pratiquement sur toute la largeur de la commune au-dessus du village qui permettent de protéger la population, l'autoroute, la route cantonale et la ligne CFF. L'entretien ou la construction de ces protections sont coûteux, les endroits sont escarpés et rendent les travaux difficiles qui doivent être réalisés par des entreprises spécialisées. Heureusement il y a une clé de répartition entre les différents acteurs tel que l'OFROU pour l'autoroute, le canton pour la route cantonale, les CFF et la commune de Veytaux. Les cailloux retenus par ces filets sont vidés une fois par année par l'équipe des bûcherons qui remplissent des big-bags à la main. Si les pierres sont trop lourdes elles sont dynamitées si l'endroit est sans risque ou des boucles sont installées pour une évacuation par hélicoptère. L'entretien de la forêt au-dessus des protections est importante pour freiner la chute de ces cailloux. Mieux vaut une forêt jeune avec plein de jeunes pousses que de gros vieux arbres par-ci par-là qui empêche la lumière d'arriver au sol et ne permettent plus le développement des futures pousses. Le risque est aussi plus grand qu'une grosse souche bascule et libère les pierres retenues par ses racines. Pour terminer les pierres sont acheminées aux carrières d'Arvelle à Villeneuve où servent à construire des murs de protection sous les filets.

2ème étape nous nous arrêtons à Combarosse où une coupe vient d'être terminée. Le choix des coupes se fait selon les critères paysagers et de risque. Ici un téléphérique forestier a été installé pour l'évacuation des quelques 400m³ de bois coupé. Les bûcherons de la commune se sont occupés de la coupe et une entreprise privée du débardage. Il est parfois nécessaire de replanter, toujours en respectant la phytosociologie qui est très importante pour le respect de la biodiversité qui s'avère être une alliée pour le bien-être de la forêt. Effectivement les connaissances dans ce domaine sont de plus en plus mises en avant pour lutter contre des parasites et éviter des maladies. On nous explique aussi que les bûcherons coupent environ 1800m³ par année ce qui permet plus ou moins suivre la croissance de la forêt. Les coûts sont votés par le conseil communal lors d'un préavis sylvicole pour une durée 4 ou 5 ans ce qui permet une bonne planification voir même gagner de l'argent.

3ème étape nous descendons à la châtaigneraie de Champ Babau où notre garde forestier Martin Von Der Aa nous explique que nous sommes devant un problème assez grave puisque pratiquement tous nos châtaignés sont attaqués par le chancre qui est un champignon qui fait mourir l'arbre à petit feu. Il existe bien une solution pour traiter les châtaigniers qui s'appelle l'hypovirulence qui sont des souches de champignons à la virulence atténuée qui empêche le chancre d'attaquer l'arbre, malheureusement cette solution fonctionne dans toutes les châtaigneraies qui nous entourent sauf sur les communes de Villeneuve, Montreux et Veytaux. Les arbres ont été dotés d'une pastille noire avec un numéro pour faire une étude biologique est trouver une solution.

4ème et dernière étape, nous continuons notre descente jusqu'au stade municipal de football de Veytaux où nous nous arrêtons pour l'inauguration du nouveau vestiaire. Non ce n'est pas un vestiaire conventionnel avec des douches mais une simple cabane en bois dotée d'une porte et une fenêtre qui donne côté lac pour la vue. Effectivement cette petite cabane est bien plus accueillante que la précédente qui tombait en ruine et qui n'avait ni porte et ni fenêtre. Notre Municipal Igor Rinaldi nous informe que c'était la dernière cabane à rénover parmi tous les cabanons ou couverts à pic-nic sur le territoire Veytausien. Il en avait fait un objectif pour que ceux-ci ne disparaissent pas étant tous situés en forêt. Aujourd'hui la loi des forêts est très stricte et il est pratiquement impossible d'y implanter de nouvelles constructions. Nous levons notre verre pour inaugurer ce nouveau vestiaire et clore la partie officielle de cette visite riche en information et très intéressante.



Rapport sur le préavis municipal n° 05/2021 : Comptes communaux 2020

Pour préparer ce rapport sur les comptes communaux 2020, la Cogest s'est réunie à 5 reprises en plus des nombreux mails échangés.

Le 29 avril une séance par ZOOM a servi à préparer les questions écrites et adressées à la municipalité.

10 mai 2021 Séance sur les comptes 2020 avec l'ensemble de la municipalité, Mme Harr, boursière communale et Mme Menétrey, secrétaire municipale.

Le 26 mai une séance par ZOOM pour étudier les réponses aux questions.

Le 01 juin pour finaliser le rapport

Les comptes 2020 de la commune terminent avec un excédent des revenus de CHF 337'019.89, mais rappelons-nous que l'année 2020 a été marquée par la situation sanitaire liée à la Covid 19. L'économie a été fortement ralentie et beaucoup de choses n'ont pas pu être réalisées. En plus les décomptes d'années antérieures au niveau des impôts nous a été particulièrement favorable en 2020. Néanmoins la Cogest a consulté avec attention tous les documents mis à sa disposition. Il en ressort quelques points qui interpellent la Cogest.

Page 3 des comptes communaux 2021

Décomptes année antérieur (bordereaux définitif./ . Acomptes) 669'230.06

- Ce montant représente combien d'années antérieures ?

[Années 2006 à 2019](#)

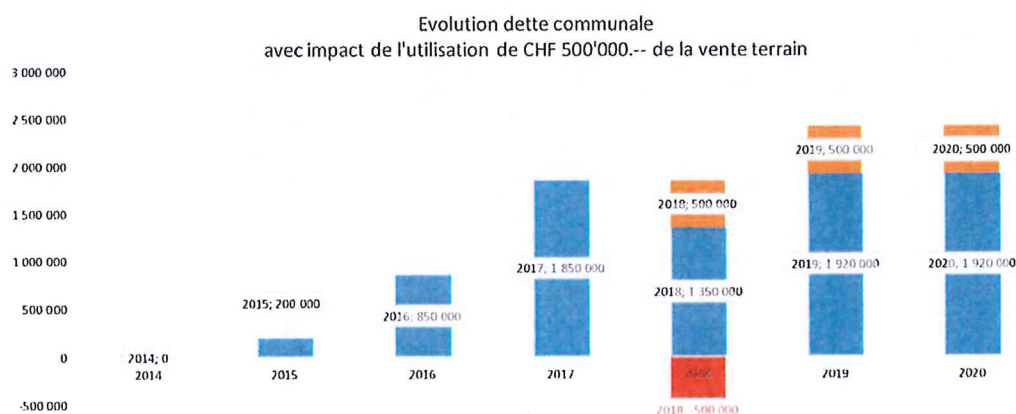
- Combien de francs pour chaque année concernée ?

[Année 2006 : CHF 59'962.30](#)

[Année 2007 : CHF 54'781.40](#)

Année 2008 : CHF 28'738.90
 Année 2009 : CHF 37'115.65
 Année 2010 : CHF 36'488.60
 Année 2011 : CHF 31'010.40
 Année 2012 : CHF 27'744.30
 Année 2013 : CHF 26'814.14
 Année 2014 : CHF 32'606.10
 Année 2015 : CHF 14'063.91
 Année 2016 : CHF - 9'123.98
 Année 2017 : CHF 87'934.37
 Année 2018 : CHF 123'365.67
 Année 2019 : CHF 117'728.30

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
BCV	0	200 000	500 000	500 000		570 000	570 000
Postfinance			350 000	350 000	350 000	350 000	350 000
Postfinance				1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
TOTAL	0	200 000	850 000	1 850 000	1 350 000	1 920 000	1 920 000
Correction vente terrain					-500 000	500 000	500 000



La commission de gestion regrette que la municipalité n'ait pas profité d'utilisé cette argent pour rembourser une partie des dettes communales.

Page 4 des comptes communaux 2021 **Fonds de péréquation**

- Pouvez-vous nous expliquer les chiffres du tableau des comptes 2020 ?

Durant l'année 2020, nous avons payé les acomptes suivants :

Alimentation du fonds de péréquation (charge à payer)	CHF	732'592.00
Retour du fonds de péréquation (à recevoir)	CHF	- 180'672.00
Dépenses thématiques (à recevoir)	CHF	- 487'240.00

Total net des acomptes payés au Canton CHF 64'680.00

Les acomptes facturés par le Canton étaient basés sur les rentrées fiscales 2018 dont la valeur du point d'impôt était de CHF 36'119.00.

À la suite des rentrées exceptionnelles encaissées en 2020, la valeur du point d'impôt est passée à CHF 43'950.00. Cette augmentation importante génère une augmentation de notre participation au fonds de péréquation. De ce fait, nous avons calculé/provisionné un montant complémentaire à payer de CHF 281'600.00.

Le montant de CHF 87'317.00 mentionné sous le décompte définitif de l'année précédente correspond à la différence entre la provision effectuée en 2019 et le décompte définitif reçu en septembre/octobre 2020.

Nous avons provisionné un montant de CHF 487'300.00 à recevoir dans les comptes 2019 et finalement le décompte était de CHF 574'617.00 en faveur de la commune.

Autorités

10.3001 Muni. – Honoraires et vacations

Pouvons-nous avoir le détail des vacations ?

CHF 91'000.00 : Honoraires fixes

CHF 12'000.00 : Rbt indemnité ARAS CODIR (voir compte 11.4361)

CHF 61'429.85 : vacations

Nous remercions la municipalité de nous avoir mis à disposition les détails de chaque vacation. La Cogest a procédé à un pointage puisque cela représente une bonne centaine de pages.

Suite à ce contrôle, nous n'avons constaté aucune irrégularité mais nous ne pouvons que souhaiter d'être plus attentif sur la précision du libellé des honoraires et vacations.

Il serait aussi souhaitable que la municipalité réexamine le moyen de diminuer ses dépenses qui sont une grosse charge pour les contribuables de notre petite commune.

Administration

11.3010 Traitements

Pourquoi payer les heures supplémentaires au lieu de les récupérer en congé ?
Etant dans une petite structure, il est difficile aux collaborateurs de récupérer leurs heures supplémentaires en congé, sans pénaliser la bonne marche du

service, et de revenir avec des heures supplémentaires pour traiter les affaires restées en suspens.

11.3170 Réceptions et manifestation

Pouvez-vous nous citer les différentes réceptions et manifestations qui ont pu avoir lieu en 2020 malgré la Covid 19 et nous expliquer le coût de 6680.95 ?
Il s'agit d'achat divers pour l'organisation de quelques petites agapes à l'issue de séances (hors Covid), et une réserve de vin rouge (avec bons Welcome) pour les manifestations.

11.3182 Frais de téléphone

Quels sont les détails des frais d'abonnement de téléphone ?
Il s'agit des frais d'abonnements pour l'administration communale

11.3185 Honoraire administration

Honoraire administration, pouvez-vous nous expliquer ce que c'est ?
CHF 11'847.00 : ont permis de payer les 2 acomptes pour l'étude de fusion
CHF 6'041.95 : frais pour la révision des comptes
CHF 13'500.00 : frais généraux/participation charges sociales boursière

11.4361 Remboursement de tiers

Pouvons-nous avoir le détail de ces remboursements de tiers ?
CHF 20'000.00 : subvention du Canton pour l'étude de fusion
CHF 12'000.00 : ARAS indemnité CODIR Mme Chevalley (rbt effectué en 10.3001), à cette somme il faut déduire les charges sociales qui s'élèvent à CHF 640.20
CHF 2'406.00 : UCV remboursement prestations de Mme Chevalley
CHF 2'700.00 : CdRAS remboursement prestations de Mme Chevalley
CHF 838.00 : Divers remboursements

Affaires culturelles et loisirs

15.3650.02 Fondation Château de Chillon

Pouvez-vous nous expliquer de quoi s'agit-il, sur quelle décision et quand elle a été prise ?
A hauteur de ses compétences financières, la Municipalité a décidé d'accorder une subvention de CHF 25'000.00 à la Fondation du Château de Chillon, en raison de la perte financière liée au Covid

Comment la demande est-elle parvenue à la commune de Veytaux ?

Pour mémoire, l'arrêté d'imposition 2020 octroie à la Commune une taxe sur les divertissements à laquelle le Château de Chillon est assujetti à raison de CHF 1.00 par entrée.

Une première demande de soutien nous est parvenue en mai 2020 déjà, suite au semi-confinement vécu. La Municipalité a répondu qu'elle se positionnerait plus tard, notamment dans le but de savoir si d'autres demandes de soutien allaient lui parvenir et afin de pouvoir évaluer l'étendue du manque à gagner pour le Château sur l'ensemble de l'année.

Par la suite, la Fondation a demandé une exemption de l'impôt sur les divertissements. La Municipalité a répondu qu'elle ne pouvait prendre une telle décision, celle-ci n'étant, de surcroît, pas de sa compétence. Toutefois, après avoir pu évaluer l'impact de la pandémie sur les finances du Château, elle a décidé, dans le cadre des mesures communales de soutien aux entreprises pour lutter contre les effets économiques de la COVID, de consentir une aide financière à hauteur de CHF 25'000.00, montant restant dans le cadre de ses compétences.

Pour rappel, si le château a un coût certain pour notre Commune (entretien des routes, limitation drastique des projets urbanistiques du périmètre, coût des transports publics, etc...) il n'en reste pas moins un fleuron de notre Commune dont le rôle est aussi de soutenir ses institutions et ses entreprises face à certaines situations exceptionnelles.

Notre syndic s'est-elle retirée du débat pour cause de conflit d'intérêt ?

A titre de Syndique de Veytaux, Mme Ch. Chevalley représente de facto la Commune territoriale au Conseil de Fondation du Château. Elle y a pour rôle de défendre les intérêts de la Commune. C'est d'ailleurs elle-même qui a défendu et annoncé à la Fondation l'augmentation de la taxe divertissement pour 2019. La notion de conflit d'intérêt n'étant pas avérée, sa récusation n'était pas souhaitable lors de la discussion de ce sujet à la table municipale.

Les communes de Villeneuve et de Montreux (ou autres) ont-elles également participer à ce sauvetage ?

Ni la Commune de Villeneuve ni la Commune de Montreux (ni aucune autre d'ailleurs) n'ont de lien avec le Château autre que de voisinage. Même s'ils en tirent un attrait touristique, comme Veytaux peut tirer un attrait touristique du 2m2C par exemple, ces Communes n'ont aucun lien avec le Château. Dans ces conditions, leur participation à un quelconque soutien financier (parler de « sauvetage » est peut-être un peu exagéré) n'a pas de sens.

1. Selon le préavis 12/2016 : *La municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le conseil au début de la législature. Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil général ou communal.*

Selon le préavis 12/2016 il nous semble que cette dépense aurait dû être soumise à l'approbation du conseil communal.

Sous quelle forme pensez-vous soumettre cette demande au conseil communal ?

Nous pensons que cette approbation devrait être faite avant la décharge des comptes.

L'aide exceptionnelle à la fondation du château de Chillon fait partie des mesures d'aide pour lutter contre les effets de la pandémie. Quelques autres demandes sont pendantes, sans commune mesure évidemment avec celle liée à la Fondation qui est à la fois la plus grosse entreprise sur notre commune et sur laquelle la pandémie a eu le plus gros impact.

La Municipalité a versé cette aide rapidement, sachant qu'elle était vitale.

Pour les autres entreprises qui ont demandé une aide, des facilités de paiement (loyers, taxe sur les terrasses) ont été accordées en attendant que le bilan de ces sociétés soit connu. Une réévaluation sera alors effectuée et nous ne manquerons pas de vous en tenir au courant.

La Municipalité avait dans l'idée de vous expliquer l'ensemble de ces mesures une fois que toutes seraient connues et nous avons omis d'anticiper la communication sur cette aide exceptionnelle au Château à votre organe délibérant. Il s'agit effectivement d'une erreur de notre part et elle sera réparée dès le prochain Conseil. Nous remercions la Commission de Gestion de l'avoir relevée.

Transports publics

18.3510.02 VMCV SA – déficit ligne 201

Pouvons-nous avoir le détail des acomptes facturés ?

Nous avons payé 4 acomptes de CHF 40'375.- durant l'année et versé un complément de CHF 131'184.- en fin d'année.

En Reste-il des surprises au sujet du décompte définitif ?

Comme expliqué lors de la séance avec la commission, nous sommes encore en attente du décompte définitif que nous pouvons raisonnablement espérer sans bouleversement majeur.

A ce jour 3 juin 2021, le rapport de gestion des VMCV n'est pas publié, ce qui ne nous permet pas encore de mettre à jour le tableau ci-dessous que nous proposons tout de même de garder pour les années à venir.

Le tableau ci-dessous montre le résultat opérationnel des VMCV sur les dernières années. (réf. EBIT des rapports de gestion VMCV)

ANNEE	2014	2015	2016	2017	2108	2019
EBIT (en million)	-10,6	-10,6	-11,15	-13,4	-15,9	-16,8

2020

Selon la déclaration à la presse, publiée de Caleb Walther, président des VMCV, publiée le 28 mars 2019 dans le Régional:

"L'augmentation des charges est grosso modo de 30%. Nous en avons informé les communes dès que possible. L'entreprise était trop bon marché" par



Parts des 10 Communes propriétaires de VMCV SA

Forêts, pâturages et alpages

32.4399 Produits extraordinaires

Pouvez-vous nous réexpliquer le processus comptable ?

Les subventions demandées auprès du Canton pour les projets sylvicoles (investissements au bilan) tiennent comptes des coûts liés aux heures effectuées par le personnel communal qui eux sont entièrement pris en charge chaque année par le compte de fonctionnement.

Bâtiments communaux

351.4520 Admin. + Collège – Participation de Montreux

De quelle participation parle-t-on ?

Il s'agit du groupement scolaire primaire avec la Commune de Montreux

352.3140 Ancien-Collège 12 – Entretien

A partir de quel montant les investissements sont amortis sur plus d'une année ?
Selon l'article 15 du règlement sur la comptabilité des communes, un investissement de moins de cinquante mille francs peut être porté au budget de fonctionnement.

Les investissements qui sont amortis sur plusieurs années, sont ceux qui ont fait l'objet d'une demande de crédit extrabudgétaire.

Quelles sont les compétences d'investissement sans passer par un préavis ?

Selon le préavis n° 12/2016 la Municipalité dispose d'une autorisation générale pour engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour un montant jusqu'à concurrence de CHF 25'000.00 par objet.

Routes

43.3140 Entretien routes et quais

Quels travaux étaient prévus et n'ont pu être réalisés ?

Chemin de Plan-Manon 13 : suite à des affaissements, la chaussée a été réfectionnée.

Route de Sonchaux : Pose d'un caniveau au-dessus du parking situé à côté de l'éco-point. Un éboulement a eu lieu à cet endroit, ce qui a nécessité la canalisation des eaux de ruissellement.

Parcs, cimetière, voirie

44.3185 Surveillance du parking

De quoi s'agit-il ?

CHF 24'859.05 : de frais de surveillance du parcage

CHF 1'680.10 : achat de cartes à gratter

44.4110 Taxes et concessions

Pourquoi une si grande différence avec le budget ?

Ce sont des recettes aléatoires. Le montant de CHF 12'000.- encaissé en 2020 concerne une concession double pour le cimetière.

44.4370 Amende d'ordre

Pouvons-nous avoir le détail de la provenance de ces amendes d'ordre ?

Il s'agit pour l'essentiel de stationnements non autorisés, dépassement du temps fixé, disques manquants.

Réseau d'égouts et épuration

46.3140 Entr. Canalisations

Ne pouvait-on pas prévoir cette réhabilitation de divers tronçons de canalisations d'eau usée à Sonchaux ?

Suite au raccordement de la parcelle 3522 sur notre réseau communal, un test de pression devait être fait par le SIGE, sachant que notre conduite est âgée et qu'elle se situe en zone S2 de protection des eaux, et avons donc décidé de faire un contrôle caméra. Des travaux de réparations et un chemisage de la conduite se sont avérés nécessaires.

Il n'est pas possible de prévoir les réparations sur les collecteurs. Une inspection de toutes les canalisations à l'aide d'une caméra aurait un coût trop important. Dès lors, les réparations se font au coup par coup en fonction des besoins et des fuites constatées.

Police sanitaire

63.3520.01 Frais d'abattage (SIGE)

Quel est le rôle de la commune dans ces frais d'abattage et pouvons-nous en avoir le détail ?

Les frais d'abattage correspondent à la prise en charge par le SIGE de la collecte des animaux morts pour le compte des Communes membres, conformément aux exigences légales.

63.3520.02 Contrôle des viandes (SIGE)

Quel est le rôle de la commune dans ces frais de contrôle des viandes et pouvons-nous en avoir le détail ?

Le contrôle des viandes est une tâche communale qui a été confiée au SIGE par les Communes de la Riviera mais cantonalisé à partir du 1^{er} avril 2020. Cette cantonalisation a pour avantage de réduire les coûts, raison de la diminution du poste au budget 2020 par rapport à celui de 2019.

AVIS DE LA COMMISSION

Année après année, la Cogest remarque que les points préoccupants sont plus ou moins toujours les mêmes, à savoir les honoraires et vacations de la municipalité. Si en 2020 ces

dépenses ont été plus basses due à la situation COVID 19, elles restent une grosse charge pour une petite commune comme Veytaux. Il serait souhaitable que la Municipalité réexamine les possibilités d'économie. De plus la Cogest a pu faire un pointage des détails de ces vacations ou elle n'a constaté aucune irrégularité, mais souhaite d'être plus attentif sur la précision des libellés de ces heures de travail.

Autre cas, la dette communale reste inchangée malgré un excédent des revenus. Il aurait peut-être été profitable de rembourser une partie de ces dettes avec cet argent.

Nous constatons aussi sur le sujet des transports et particulièrement la ligne 201 des VMCV, que nous sommes plus des spectateurs avertis de l'augmentation exponentielle de la dette, que des acteurs sur le contrôle de cette dernière qui reste très préoccupante si elle continue d'augmenter de cette manière. Pour rappel en 2013 la facture était d'environ 48'000.00 CHF., en 2020 ce n'est pas moins de 292'684.00 et ce n'est pas le décompte final.

Si dans l'ensemble, la commission de gestion et des finances est satisfaite des réponses apportées à nos questions, il n'en est pas de même en ce qui concerne la décision de la municipalité d'octroyer un don de 25'000.00 CHF à la fondation du Château de Chillon. En effet, le conseil communal n'en a pas été averti. Le préavis 12/2016 spécifie pourtant clairement : *La municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le conseil au début de la législature. Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil général ou communal.*

La Cogest constate également que le coté de dépense « imprévisible et exceptionnelle » ne semble pas avéré puisque la demande est parvenue au mois de mai et que la municipalité a répondu qu'elle se positionnerait plus tard, notamment dans le but de savoir si d'autres demandes de soutien allaient lui parvenir et afin de pouvoir évaluer l'étendue du manque à gagner pour le Château sur l'ensemble de l'année. De ce fait la municipalité avait donc le temps de consulter le conseil communal et, si plus urgent, la possibilité d'octroyer un prêt.

En conséquence. La Cogest propose que la municipalité rattrape cette demande en bonne et due forme avant l'acceptation des comptes 2020.

Conclusions 1:

La Cogest propose de refuser les comptes 2020 tels que présentés.

Amendement 1 :

Accepter les comptes 2020 sous réserve de l'approbation en propre et due forme par le conseil communal du don de 25'000.00 CHF à la fondation du Château de Chillon.

Conclusions 2:

Refuser de donner décharge à la municipalité de sa gestion pour l'année 2020

Amendement 2 :

Accepter de donner décharge à la municipalité de sa gestion pour l'année 2020 sous réserve de l'approbation en propre et due forme par le conseil communal du don de 25'000.00 CHF à la fondation du Château de Chillon.

CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu les préavis No 05 et 06/2021 de la Municipalité du 19 avril 2021 relatifs aux comptes communaux 2020 et au rapport de gestion 2020,
ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020, tel qu'amendé ;
2. d'approuver les comptes relatifs à l'exercice 2020, ainsi que le bilan au 31 décembre 2020, tels que présentés et amendés ;
3. D'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2020, tel que présenté.

Au nom de la commission

Le Rapporteur
Stéphane Thélin



Veytaux, le 3 juin 2021